



Synthèse des audits

En application du **DECRET N° 2021-461 DU 16 AVRIL 2021**

Au 1^{er} janvier 2022, le décret n° 2021-461 du 16 avril 2021 impose aux sites de production, de manipulation et de transport de granulés de plastiques industriels (GPI) de :

- Mettre en œuvre des mesures de prévention des pertes et rejets dans l'environnement,
- Faire réaliser un audit de ces mesures par site au plus tard le 1^{er} janvier 2023.

Ce décret qui s'inscrit dans le cadre de la loi AGEC (Anti-gaspillage et économie circulaire) impose que les sites concernés soient **audités par un organisme de certification indépendant et accrédité**, avec un audit de suivi au moins tous les trois ans. De plus, les résultats de l'audit doivent être mis à la disposition du public.

Granulés Plastiques Industriels Décret n° 2021-461 du 16 avril 2021



Site de CALOR 38780 PONT EVEQUE

Premier audit réalisé par Bureau Veritas le 19/12/2022

DOMAINE D'ACTIVITE DU SITE

1. Production de Granulés Plastiques Industriels
2. Manipulation/Utilisation/Transformation de Granulés Plastiques Industriels ✓
3. Stockage de Granulés Plastiques Industriels ✓
4. Aires de lavage de citermes, fûts et autres contenants de transport de granulés de plastiques industriels
Pour activités 1 à 3 : Quantité susceptible d'être présente sur le site : 200T hors silos à l'instant T, dont 300T susceptible d'être stocké sur site. Consommation de 3000T de granulés / an.

Manipulation/Utilisation/Transformation de Granulés Plastique Industriels

Stockage de Granulés Plastiques Industriels

Synthèse

	Nb d'exigences non conformes	Nb de points de contrôle
CRITERE 1 : Zones à risque de perte de granulés	0	2
CRITERE 2 : Emballages pour stockage et/ou transport	0	4
CRITERE 3 : Épandage accidentel	0	2
CRITERE 4 : Bassins de rétention et des abords du site	0	3
CRITERE 5 : Equipements et dispositifs	0	3
CRITERE 6 : Formation et Sensibilisation	0	4
CRITERE 7 : Audit internes	0	3
Communication	0	2
Total	0	23

Conclusion Satisfaisant

Site de MOULINEX MAYENNE -rue saint Leonard - 53 100 Mayenne - Audit réalisé par Bureau Veritas le 08/03/2024

DOMAINE D'ACTIVITE DU SITE

1. Production de Granulés Plastiques Industriels
2. Manipulation/Utilisation/Transformation de Granulés Plastiques Industriels ✓
3. Stockage de Granulés Plastiques Industriels ✓
4. Aires de lavage de citerne, fûts et autres contenants de transport de granulés de plastiques Industriels

Pour activités 1 à 3 : Quantité susceptible d'être présente sur le site :
15 tonnes

-
Manipulation/Utilisation/Transformation de Granulés Plastique Industriels
Manipulation/Utilisation/Transformation de Granulés Plastique Industriels

Stockage de Granulés Plastiques Industriels
Stockage de Granulés Plastiques Industriels

Synthèse

Conclusion Satisfaisant

	Nb d'exigences non conformes	Nb de points de contrôle
CRITERE 1 : Zones à risque de perte de granulée	0	2
CRITERE 2 : Emballages pour stockage et/ou transport	0	4
CRITERE 3 : Epandage accidentel	0	2
CRITERE 4 : Bassins de rétention et des abords du site	0	3
CRITERE 5 : Equipements et dispositifs	0	3
CRITERE 6 : Formation et Sensibilisation	0	4
CRITERE 7 : Audit internes	0	3
Communication	0	2
Total	0	23

PERSONNES INTERROGÉES

Nom / Fonction : MR MEURIE RESPONSABLE SSE
MR CARIAT COORDINATEUR SSE